

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4067)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 10

présenté par

M. Saddier, M. Tardy et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE 19

À la première phrase de l'alinéa 67, substituer aux mots :

« six mois »

les mots :

« un an ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction du décret d'application prévu aux alinéas 20 et 23 de l'article 19 prendra du temps d'où la nécessité d'allonger ce délai